

commandes, pour la durée des prestations, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Considérant que le groupement de commande ainsi constitué par la convention qu'il vous est proposé d'approuver, permettra, au terme de celle-ci à chacun des membres du groupement de bénéficier avec le même prestataire, d'un accord cadre à bons de commande avec maximum.

Considérant que cette convention, qui doit être établie et signée par tous les membres, identifie la Ville de Millau comme le coordonnateur de ce groupement. La commission d'appel d'offre sera donc celle de la Ville de Millau.

Ainsi, après avis de la commission ressources humaines en date du 2 mai 2018, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les assurances ci-jointe ;
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU le jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme





COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre mai à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....31
Votants.....33

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur FAYET

Délibération numéro :
2018/102

Groupement de commandes pour une assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) et pour le contrat de prévoyance maintien de salaire entre la ville de Millau, le centre d'actions sociales (CCAS) de Millau et la communauté de communes Millau grands causses.

ETAIENT EXCUSES : Laaziza HELLI pouvoir à Alain NAYRAC, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Philippe RAMONDENC

ETAIENT ABSENTS : Sylvie AYOT, Pascale BARAILLE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHiodo, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 31 mai 2018, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 18 mai 2018
Le Maire

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Considérant que la Ville de Millau, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Millau et la Communauté de communes Millau Grands Causses ont donc décidé d'un commun accord de procéder ensemble à un groupement de commandes aux fins de sélectionner une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), dans la perspective de couvrir des besoins communs, et de permettre des effets de réduction de taux en fonction du nombre d'adhérents.

Considérant qu'afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations, de faciliter l'exécution des marchés et/ou accords cadre par les services de la Ville de Millau, il est proposé de créer un groupement de